

MAIRIE DE MAVILLY-MANDELOT

SEANCE DU 5 novembre 2012

L'an deux mil douze, le 5 novembre à 20 h 00 les membres du Conseil Municipal de la commune de MAVILLY-MANDELOT, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel MEUNIER, Maire,

Etaient présents : Messieurs Sylvain BRUCHARD, JACOTOT Yves, GAGNEPAIN Jean Louis, MARLET Régis, COLLENOT Yves, JACOTOT Cyril, Mr GAGNEPAIN Alain

Etait absent : FINOT Stéphane a donné pouvoir à Monsieur MEUNIER
LAINE Thierry a donné pouvoir à Sylvain BRUCHARD

Délibérations suivantes :

- Pour la construction d'une chaufferie automatique au bois granulé dans le cadre de la rénovation de la mairie et de la construction des 2 logements.
 - Pour les modifications concernant les subventions tenant compte de cette construction.
 - Pour l'attribution de la prime au comptable du Trésor
 - Pour la convocation du Conseil par courriel
- sont prises à l'unanimité des présents

Défense incendie :

Le Maire communique le rapport du SDIS concernant l'état des bornes d'incendie.

Sinistre presbytère :

Une remise en état de la cheminée sera effectuée par l'entreprise DURAND dans la semaine du 13/11

Mur du cimetière :

Suite à l'avis de l'architecte et à l'accord donné par Monsieur NARDIN le mur ne sera pas démoli mais 3 piliers de soutènement seront construits sur la propriété de Monsieur NARDIN pour consolider le mur existant. Des barbacanes seront posées et le mur rejointoyé. Les travaux seront entrepris courant novembre.

Le Pont du Tacot

Les propriétaires du terrain sur lequel est construite la pile gauche du pont ont donné leur accord pour une cession gratuite à la Commune. Dès que les formalités administratives seront terminées, les travaux de rejointoiement pourront commencer. Le géomètre a établi le nouveau bornage mais il faudra attendre l'avis du bureau des hypothèques, avis qui peut arriver dans un minimum de 6 mois. Entre temps le Maire sollicitera le Député-Maire de Beaune pour obtenir une subvention au titre de la "cagnotte" du parlementaire.

QUESTIONS DIVERSES

Route de Bouze

Les travaux devraient commencer dans la semaine du 12 novembre : durée prévue 15 jours (sauf intempéries)

RPI

Le maire informe le Conseil sur les démarches effectuées par nos 3 communes auprès de l'inspectrice d'académie pour l'extension du RPI. Affaire à suivre.

ZAD

Le Préfet a entériné la création de la ZAD, le maire en a informé Madame GIBOULEAU. Les domaines seront recontactés par cette dernière pour confirmation du prix

Vérification des extincteurs :

Le BPI (Beaune de Protection Incendie) a procédé à la vérification des extincteurs ; l'un d'entre eux ayant été changé (+ 20 ans) le maire demandera à la Compagnie d'assurances GROUPAPA de prendre en charge la moitié de la dépense.

Affouages :

Au nombre de 24 cette année, ce qui couvrira la redevance de l'ONF. Le marquage des parcelles sera fait le 24 novembre à 8 h et le tirage au sort le 26 novembre à 18 h 30 à la Mairie.

Curage de fossés et saignées favorisant les écoulements :

L'entreprise Luc POTHIER effectuera les travaux après avoir pris contact avec Sylvain BRUCHARD.

Cœur de Village

Le Maire met à disposition des Conseillers le projet détaillé de l'ensemble des travaux qui feront l'objet des appels d'offres. Nous attendons le permis de construire : la dernière pièce manquante (à notre connaissance) concernant les risques cycloniques !!! ayant été fournie dans la semaine.

Budget :

Le Maire transmet aux conseillers le budget qui est conforme aux prévisions.

A propos du budget un article du Bien public faisant état de l'endettement des communes fera l'objet d'une demande de rectification car Mavilly-Mandelot apparait pour un montant de 5 € par habitant alors que le solde de l'emprunt concernant l'église a été remboursé en fin 2011.

Calvaire :

Le Maire en compagnie d'Alexander Colley a reçu une restauratrice Lyonnaise le samedi 20/10 ; cette dernière doit prendre contact avec la DRAC.

A noter que sur les 3 sociétés désignées par la DRAC une première est venue il y a 4 mois et nous attendons toujours son devis, une seconde est venue il y a donc 3 semaines, quant à la 3^{ème} elle n'a toujours pas donné signe de vie, malgré nos relances.

Séance levée à 22 h 15